Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/08/2024 - 41304 - 1994 B 06239 - 347 479 669 - CESA

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211
COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR LAURENT BELLOT

Me Laurent Bellot

28/06/2024

N° 2050-SD 2024

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CESA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 37 ROUTE DE VAUGIRARD 92190 MEUDON

Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* 3 4 7 4 7 9 6 6 9 0 0 0 4 1

Néant * ☐

Exercice N clos le, 31/12/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	175 918	AG	175 918	
	Fonds commercial (1)	AH	1 443 030	AI		1 443 030
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	12 196	AK		12 196
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	155 815	AS	154 610	1 205
	Autres immobilisations corporelles	AT	633 089	AU	468 842	164 246
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 000	CV		1 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	139 071	BI		139 071
	TOTAL (II)	BJ	2 560 117	BK	799 369	1 760 748
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	194 899	BM		194 899
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	3 071 848	BQ		3 071 848
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	11 068	BW		11 068
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	11 485 339	BY	236 643	11 248 696
	Autres créances (3)	BZ	427 040	CA		427 040
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 015 536	CG		2 015 536
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	174 570	CI		174 570
	TOTAL (III)	CJ	17 380 300	CK	236 643	17 143 657
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	19 940 417	1A	1 036 012	18 904 405

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 323 425

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2051-SD 2024

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 236 400)	DA	236 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	670 301
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	23 640
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 087
	Report à nouveau	DH	2 415 622
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 976 144
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	5 323 193
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	50 290
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	50 290
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 578
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 770 839
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	143 251
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 175 572
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 777 956
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	19 996
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 630 729
	TOTAL (IV)	EC	13 530 921
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 904 405

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	13 387 670
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	12 578

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	31 803 076	FH		FI	31 803 076
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	31 803 076	FK		FL	31 803 076
	Production stockée*					FM	1 345 668
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	19 652
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	313 730
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 116
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	33 486 242
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 691 414
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	116 127
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	13 803 892
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	200 599
	Salaires et traitements*					FY	4 638 461
	Charges sociales (10)					FZ	2 715 826
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)	HS				GA	57 354
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	70 467
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	35 290
	Autres charges (12)					GE	18
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	30 329 447
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 156 795
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	25
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 634
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	2 659
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	57 356
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	57 356
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(54 697)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 102 098

© Sage

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2053-SD 2024

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise CESA — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	65 651
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 434
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	83 217
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150 303
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	117 881
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	31
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	117 912
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	32 391
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	444 862
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	713 483
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	33 639 204
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31 663 060
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 976 144

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	86 552
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
PENALITES	4 500	
AMENDES FISCALES	1 171	
PERTE DEPOT DE GARANTI	18 500	
CREANCES/FOURN + 5 ANS	93 710	65 651
VNC	31	1 434

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

Extension 1

N° 2053-SD

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise CESA

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REP PROV CREANCES DOUTEUSES		83 217

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

5 IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2024

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
			1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	1 754 669	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	155 815	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	324 641	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	77 461	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	392 047	LC	LD 11 945
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	949 963	LO	LP 11 945
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	1 000	8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	144 314	1U	1V 13 257
	TOTAL IV	LQ	145 314	LR	LS 13 257
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	2 849 946	ØH	ØJ 25 202

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV 123 526	LW 1 631 143	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 155 815	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 324 641	MO
		Matériel de transport	IV		MP 2 061	MQ 75 400	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 170 944	MT 233 048	MU
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	TOTAL III		IY		NG 173 005	NH 788 903	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY 1 000	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 18 500	2F 139 071	2G
	TOTAL IV		I3		NJ 18 500	NK 140 071	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 315 031	ØL 2 560 117	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2024

Exercice N clos le 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CESA

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice \|(col.1 - col.2) - col.5 (5)\|
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2	- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2055-SD 2024

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	299 320	PF	123	PG	123 526	PH	175 918
TOTAL I		RK	299 320	RM	123	RN	123 526	RO	175 918
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	152 790	QA	1 820	QB	0	QC	154 610
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	161 808	QE	33 696	QF	0	QG	195 503
	Matériel de transport	QH	59 290	QI	10 508	QJ	2 029	QK	67 769
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	365 308	QM	11 206	QN	170 944	QO	205 570
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	739 195	QV	57 230	QW	172 973	QX	623 452
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 038 515	ØP	57 353	ØQ	296 499	ØR	799 369

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)**	NW		**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**	NY		**Total général** non ventilé **(NW - NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	242 177	5W	35 290	5X	227 177	5Y	50 290	
	TOTAL II	5Z	242 177	TV	35 290	TW	227 177	TX	50 290	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	249 393	6U	70 467	6V	83 217	6W	236 643	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	249 393	TY	70 467	TZ	83 217	UA	236 643	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	491 571	UB	105 757	UC	310 394	UD	286 933	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	105 757	UF	227 177			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK	83 217			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise CESA

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise CESA

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise CESA

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise CESA

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise CESA

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise CESA

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2024

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	139 071	UV		UW	139 071
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	323 425				323 425
	Autres créances clients	UX	11 161 914		11 161 914		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	6 015		6 015		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	5 815		5 815		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	237 047		237 047		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1		1		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	178 162		178 162		
	Charges constatées d'avance	VS	174 570		174 570		
	TOTAUX	VT	12 226 020	VU	11 763 524	VV	462 496
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	12 578	12 578		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 175 572	7 175 572		
Personnel et comptes rattachés		8C	515 881	515 881		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	598 071	598 071		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	19 992	19 992		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 631 938	1 631 938		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 075	12 075		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 770 839	1 770 839		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 996	19 996		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	1 630 729	1 630 729		
TOTAUX		VY	13 387 670	VZ 13 387 670		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise : CESA | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31122023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA — 1 976 144

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	40 774	XE	50 393
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	9 619		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	444 862	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	446 026
Amendes et pénalités	WJ	1 164	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	713 483

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR 3 186 046

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU 332 114

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY
Majoration d'amortissement*								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF
			Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	332 114
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	2 853 932			
	déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	2 853 932		XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CESA

Réintégrations diverses	Montant

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CESA

Déductions diverses	Montant

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise CESA — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Participation	9K	444 862	9L	332 114
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	444 862	YO	332 114
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'idenfication, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD2024

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 415 623
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 245 531
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	3 661 153

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	1 245 531
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	2 415 623
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	3 661 153

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
— Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous-traitance			YT	10 099 365
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	704 012	XQ	1 008 961
— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	465 451
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	772 666
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 457 449
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	13 803 892

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	54 300
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	146 299
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	200 599

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	6 737 225
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	4 709 062

DIVERS

— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*	ØB	4 587 034		
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	ØS			
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	5,57	%	
— Numéro de centre de gestion agréé* XP				
— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	2 853 932	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	2 295 566	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH : 2

N° SIRET de la société mère du groupe — JJ : 84911778300027

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	CITROEN BER 18092023	97		97		
	2	CITROEN EM8 07062023	206		194		12
	3	CITROEN DM1 12092023	110		101		10
	4	CITROEJN C4 14092023	211		211		
	5	VOITURE EH 30112023	110		111		10
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1	83	83	83				
	2	1	(11)	(11)				
	3	500	490	490				
	4	250	250	250				
	5	600	590	590				
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		1 403				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B) (Ventilation par taux)**			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

N° 2059-A-SD

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Désignation de l'entreprise CESA

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : CESA | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : CESA Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑥=②+③-④-⑤
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CESA

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : CESA — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	110
dont apprentis	YF	3
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	31 803 076
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	31 803 076

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 116
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	19 652
Variation positive des stocks	OD	1 345 668
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10 442
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 379 879

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	19 068 635
Variation négative des stocks	OQ	116 127
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 526 125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	196 533
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	18
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	21 907 438

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	11 275 517

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	11 275 517

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case EV ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	31 803 076
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	110
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	65 764 009
Période de référence GY du GZ au		
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122023 N° SIRET 34774796690004 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CESA

ADRESSE (voie) 37 ROUTE DE VAUGIRARD

CODE POSTAL 92190 VILLE MEUDON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3940
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination WEECAP

N° SIREN (si société établie en France) 849117783 % de détention 100 Nb de parts ou actions 3940

Adresse : N° 37 Voie ROUTE DE VAUGIRARD

Code Postal 92190 Commune MEUDON Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2023

N° SIRET 34479669000041

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CESA

ADRESSE (voie) 37 ROUTE DE VAUGIRARD

CODE POSTAL 92190 VILLE MEUDON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
CESA 37 ROUTE DE VAUGIRARD 92190 MEUDON France	37 ROUTE DE VAUGIRARD 92190 MEUDON
SIRET 34747966900041	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012019

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS WEECAP 37 ROUTE DE VAUGIRARD 92190 MEUDON SIRET : 84911778300027
SIE 8 AVENUE DE L'EUROPE 92 311 SEVRES CEDEX

B ACTIVITE

Activités exercées : ELECTRICITE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	2 853 932	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF [X] Nom et adresse du prestataire SA SAGE DE BELGIQUE 92257 LA GARENNE COLOMBES

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé DI VALTO

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	***Tél :***
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA [] ***Viseur conventionné*** [] ***N° d'agrément CGA***	Date : 17052024 Lieu : MEUDON Qualité : DIRECTEUR GENERAL Nom du signataire : M GATE FABRICE

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2024)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*	1 245 531	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	*e*	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	*j*	1 245 531
Montant des revenus répartis (5)	***Total (a à h)***	1 245 531

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 IMPASSE REMY 44 260 MALVILLE

24 RUE VLADIMIR JANKELEVITCH 77184 EMERAINVILLE

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2036 *bis-SD*
(2024)

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE 01012023 **ET CLOS LE** 31122023

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société anonyme par actions simplifiée CESA 37 ROUTE DE VAUGIRARD 92190 MEUDON	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 17052024

Signature,

Nom et qualité du signataire

© Sage

Vikta SignID: 03e8fa12-7f7e-471f-b6e9-263ff4af4211

« CESA »

Société par actions simplifiée au capital de 236.400 euros
Siège social : MEUDON (92190)
37, route de Vaugirard

RCS NANTERRE 347 479 669

(Ci-après la « ***Société*** »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET DECISION PRISE

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit la somme de 1.976.144 euros (étant précisé que le poste « *Réserve légale* » est suffisamment doté), de la manière suivante :

Le bénéfice, soit 1.976.144 €
A titre de dividendes à l'associé unique soit environ 501,559 euros
Pour chacune des 3940 actions composant le capital social.

(…)

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

Pour extrait certifié conforme

Le Président de la Société
Pour **WEECAP**, Monsieur Laurent BELLOT

V Laurent Bellot

OLIVIER VALAT

DIPLÔMÉ DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS
EXPERT COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON

Cesa
SAS au capital de 236'400 euros
37, route de Vaugirard – 92190 Meudon
347 479 669 RCS Nanterre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associé unique, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Cesa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Cesa à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits d'exploitation.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

7, PLACE BELLECOUR - 69002 LYON – FRANCE
TÉL. : 06 03 10 57 69 – EMAIL : olivier.valat@orange.fr

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :
— il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
— il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
— il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
— il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 19 juin 2024



Olivier Valat

Bilan Actif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

CESA

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	175 918	175 918	0	124
Fonds commercial	1 443 030		1 443 030	1 443 030
Autres immobilisations incorporelles	12 196		12 196	12 196
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**1 631 143**	**175 918**	**1 455 226**	**1 455 349**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	155 815	154 610	1 205	3 025
Autres immobilisations corporelles	633 089	468 842	164 246	207 743
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**788 903**	**623 452**	**165 451**	**210 767**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	139 071		139 071	144 314
TOTAL immobilisations financières :	**140 071**		**140 071**	**145 314**
ACTIF IMMOBILISÉ	**2 560 117**	**799 369**	**1 760 748**	**1 811 431**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	194 899		194 899	311 026
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	3 071 848		3 071 848	1 726 180
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**3 266 747**		**3 266 747**	**2 037 206**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 068		11 068	38 128
Créances clients et comptes rattachés	11 485 339	236 643	11 248 696	9 170 531
Autres créances	427 040		427 040	359 102
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**11 923 447**	**236 643**	**11 686 803**	**9 567 761**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 015 536		2 015 536	2 350 402
Charges constatées d'avance	174 570		174 570	161 600
TOTAL disponibilités et divers :	**2 190 106**		**2 190 106**	**2 512 001**
ACTIF CIRCULANT	**17 380 300**	**236 643**	**17 143 657**	**14 116 968**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**19 940 417**	**1 036 012**	**18 904 405**	**15 928 398**

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/23 au 31/12/23

CESA

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	236 400	236 400	236 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			670 301	670 301
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			23 640	23 640
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			1 087	1 087
Report à nouveau			2 415 622	2 415 622
Résultat de l'exercice			1 976 144	1 245 531
		TOTAL situation nette :	**5 323 193**	**4 592 580**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**5 323 193**	**4 592 580**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			50 290	242 177
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**50 290**	**242 177**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			12 578	11 700
Emprunts et dettes financières divers			1 770 839	1 448 605
		TOTAL dettes financières :	**1 783 416**	**1 460 305**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			143 251	118 020
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			7 175 572	5 095 549
Dettes fiscales et sociales			2 777 956	2 622 100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			19 996	17 479
		TOTAL dettes diverses :	**9 973 525**	**7 735 128**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			1 630 729	1 780 188
		DETTES	**13 530 921**	**11 093 641**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**18 904 405**	**15 928 398**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	31 803 076		31 803 076	30 711 827
Chiffres d'affaires nets	**31 803 076**		**31 803 076**	**30 711 827**
Production stockée			1 345 668	(245 970)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 652	21 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			313 730	153 432
Autres produits			4 116	15
PRODUITS D'EXPLOITATION			**33 486 242**	**30 640 304**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 691 414	9 800 331
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			116 127	(6 373)
Autres achats et charges externes			13 803 892	10 958 190
TOTAL charges externes :			**22 611 433**	**20 752 148**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			200 598	242 945
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			4 638 461	4 537 589
Charges sociales			2 715 826	2 637 895
TOTAL charges de personnel :			**7 354 287**	**7 175 484**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			57 354	64 775
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			70 467	227 177
Dotations aux provisions pour risques et charges			35 290	
TOTAL dotations d'exploitation :			**163 111**	**291 952**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			18	124
CHARGES D'EXPLOITATION			**30 329 447**	**28 462 653**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**3 156 795**	**2 177 652**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**3 156 795**	**2 177 652**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	25	14
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 634	335
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 659	**348**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	57 356	27 172
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	57 356	**27 172**
RÉSULTAT FINANCIER	**(54 697)**	**(26 823)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**3 102 098**	**2 150 828**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	65 651	44 835
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 434	376
Reprises sur provisions et transferts de charges	83 217	95 976
	150 303	**141 187**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	117 881	199 916
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	31	234
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		144
	117 912	**200 294**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**32 391**	**(59 107)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	444 862	332 114
Impôts sur les bénéfices	713 483	514 076
TOTAL DES PRODUITS	**33 639 204**	**30 781 840**
TOTAL DES CHARGES	**31 663 060**	**29 536 309**
BÉNÉFICE OU PERTE	**1 976 144**	**1 245 531**

© Sage

Annexe

© Sage

ETAT LIBRE | Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

CESA | Tenue de compte : EURO

ANNEXE AU BILAN ARRETE AU 31/12/2023

(Code du commerce-article 9 et 11- Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983- article 7/21/24 début/24-1°/24-2° et 24-3°)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2023 dont le total est de 18 904 405 Euros et du compte de résultat de l'exercice sous forme de liste, dont le total des produits est de 33 639 204 Euros et dégageant un bénéfice de 1 976 144 Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 3 mai 2024

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Les immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables, ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Les immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement de celles-ci.

- Engagements hors bilan-Indemnités de fin de carrière :

 Les ouvriers qui relèvent de la convention du BTP sont exclus du calcul.

 Les engagements à cinq ans ou plus sont couverts par un contrat d'assurance spécifique conclu par la maison mère WEECAP pour l'ensemble des sociétés du groupe.

 Les engagements à plus de cinq ans ne sont pas couverts, le groupe estimant que la probabilité de présence des effectifs concernés est très faible au-delà de cinq ans.

- Filiales et participations : néant

- Par une opération de LBO réalisée le 18 avril 2019, la société Weecap, qui a été immatriculée le 14 mars 2019, a acquis 100% des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société Cesacap qui détenait elle-même 100% des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société CESA. Suite à la fusion-absorption de la société Cesacap par la société Weecap avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, la société Weecap détient désormais 100% des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société CESA.

- La société CESA est consolidée dans la société Weecap depuis le 18 avril 2019.

Évènements significatifs de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est survenu durant l'exercice.

Évènements significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Cession du fond de commerce de Malville à la société Fauché Pays de Loire le 01 avril 2024.

INFORMATIONS SUR LES MONTANTS INTRA-GROUPE EN KEuros

-	CLIENTS	29
-	FOURNISSEURS	(176)
-	C/C ACTIF	0
-	C/C PASSIF	(1 771)
	TOTAL DES CREANCES ET DES DETTES (net)	(1 918)

-	CA	59
-	MANAGEMENT FEES	(665)
-	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	(161)
-	IMMOBILISATIONS	(0)
-	INTERETS C/C NET	(57)
-	TRANSFERT DE CHARGES	
	TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES (net)	(824)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Reconnaissance du chiffre d'affaires et de la production

La société comptabilise le chiffre d'affaires et la production selon la méthode de l'avancement. A la clôture de chaque exercice, la direction réalise une revue des affaires en cours qui a pour objectif de calculer, affaire par affaire, l'écart éventuel entre le montant cumulé des factures déjà émises, enregistrées en comptabilité et adressées au client, et le montant cumulé des travaux réalisés évalués en prix de vente :

- lorsque le montant cumulé des factures déjà émises et adressées au client est inférieur au montant cumulé des travaux réalisés évalués en prix de vente, l'écart est comptabilisé à l'actif du bilan en travaux en cours ou en factures à émettre ;
- lorsque le montant cumulé des factures déjà émises et adressées au client est supérieur au montant cumulé des travaux réalisés évalués en prix de vente, l'écart est comptabilisé au passif du bilan en produits constatés d'avance.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'achat. Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire selon leur durée de vie économique. Le cas échéant, les immobilisations non amortissables ont l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de la différence négative entre leur valeur de réalisation et leur valeur nette comptable.

c) Stocks (hors travaux en cours)

Les stocks en magasin ou sur chantiers (matériels et fournitures non encore mis en œuvre) dont valorisés au coût d'achat. Le cas échéant, ils font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de la différence négative en entre leur valeur de réalisation et leur valeur nette comptable.

d) Créances clients (hors factures à émettre)

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Lorsque la valeur de réalisation des créances clients, évaluée ay moment de l'arrêté des comptes annuels, est inférieur à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée à la hauteur de la différence négative nette leur valeur de réalisation et leur valeur nette comptable.

Immobilisations

Période du 01/01/23 au 31/12/23

CESA

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 754 669		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**1 754 669**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	155 815		
Installations générales, agencements et divers	324 641		
Matériel de transport	77 461		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	392 047		11 945
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**949 963**		**11 945**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	144 314		13 257
TOTAL immobilisations financières :	**145 314**		**13 257**
TOTAL GÉNÉRAL	**2 849 946**		**25 202**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		123 526	1 631 143	
TOTAL immobilisations incorporelles :		**123 526**	**1 631 143**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			155 815	
Inst. générales, agencements et divers			324 641	
Matériel de transport		2 061	75 400	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		170 944	233 048	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**173 005**	**788 903**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		18 500	139 071	
TOTAL immobilisations financières :		**18 500**	**140 071**	
TOTAL GÉNÉRAL		**315 031**	**2 560 117**	

© Sage

Amortissements

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	299 320	123	123 526	175 918
TOTAL immobilisations incorporelles :	**299 320**	**123**	**123 526**	**175 918**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	152 790	1 820		154 610
Inst. générales, agencements et divers	161 808	33 696		195 503
Matériel de transport	59 290	10 508	2 029	67 769
Mat. de bureau, informatique et mobil.	365 308	11 206	170 944	205 570
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**739 195**	**57 230**	**172 973**	**623 452**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 038 515**	**57 353**	**296 499**	**799 369**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	242 177	35 290	227 177	50 290
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**242 177**	**35 290**	**227 177**	**50 290**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	249 393	70 467	83 217	236 643
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**249 393**	**70 467**	**83 217**	**236 643**
TOTAL GÉNÉRAL	**491 571**	**105 757**	**310 394**	**286 933**

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	139 071		139 071
TOTAL de l'actif immobilisé :	**139 071**		**139 071**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	323 425		323 425
Autres créances clients	11 161 914	11 161 914	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	6 015	6 015	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 815	5 815	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	237 047	237 047	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	1	1	
Débiteurs divers	178 162	178 162	
TOTAL de l'actif circulant :	**11 912 379**	**11 588 954**	**323 425**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	174 570	174 570	
TOTAL GÉNÉRAL	**12 226 020**	**11 763 524**	**462 496**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	12 578	12 578	(0)	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 175 572	7 175 572		
Personnel et comptes rattachés	515 881	515 881		
Sécurité sociale et autres organismes	598 071	598 071		
Impôts sur les bénéfices	19 992	19 992		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 631 938	1 631 938		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 075	12 075		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 770 839	1 770 839		
Autres dettes	19 996	19 996		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 630 729	1 630 729		
TOTAL GÉNÉRAL	**13 387 670**	**13 387 670**	**(0)**	

© Sage

Charges à Payer

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	963 285
Dettes fiscales et sociales	219 842
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	12 578
Autres dettes	
TOTAL	**1 195 704**

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	174 570	1 630 729
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**174 570**	**1 630 729**

© Sage

Produits à Recevoir

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	9 474
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	177 517
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**186 991**

© Sage

Crédit-Bail

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

Mont. pris en charge dans l'exercice					

Rappel : Redevance de crédit bail	

© Sage

Engagements Financiers

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	5 139 854
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

TOTAL	5 139 854

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	

© Sage

Composition du Capital Social

CESA

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	3940	60
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3940	60

© Sage